

226C0026  
FR0000121261-FS0018

8 janvier 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**COMPAGNIE GENERALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 janvier 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.<sup>1</sup> (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2026, le seuil de 5% du capital de la société COMPAGNIE GENERALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN et détenir 34 842 635 actions COMPAGNIE GENERALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,48% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE GENERALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN sur le marché.

---

<sup>1</sup> Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 169 300 actions COMPAGNIE GENERALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 687 595 137 actions représentant 1 002 098 920 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.